

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

COMITÉ NATIONAL DE DESARMEMENT,
DE DÉMOBILISATION ET
DE RÉINTÉGRATION



PRIME MINISTER'S OFFICE

NATIONAL DISARMAMENT,
DEMOBILIZATION AND
REINTEGRATION COMMITTEE

**DECISION N°019/CN//CNDDR DU 05/06/2025 DU COORDONNATEUR
NATIONAL PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ.**

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU COMITE DE DESARMEMENT, DE
DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/742 du 04 décembre 2018 portant nomination de Monsieur FAI YENGO FRANCIS Coordonnateur National du CNDDR du Cameroun ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuel

Vu la Circulaire N°00013995/C/MNFI du 31 décembre 2024, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Vu La demande de cotation N°017/MO/DC/CIPM/2025 du 23 Mai 2025 pour l'acquisition du kit d'installation et réintégration (matériel agricole) des ex-combattants dans les communautés de la région du Nord-Ouest;

Vu la proposition d'attribution N°019/PAM/CIPM/CNDDR/2025, en date du 05 juin 2025, du Président de la Commission Interne de Passation des marchés Publics du CNDDR,

DECIDE :

Article 1^{er} pour les travaux de création et aménagement des aires de jeux au Centre Régional DDR du Nord-Ouest. Ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
LOT	DEMANDE DE COTATION	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DU MARCHÉ TTC	OBSERVATIONS
1	N°017/DC/CNDDR/CN/CIPM/2025 DU 23 Avril 2025	FAK CAMEROUN	14 208 638	REtenue

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

Yaoundé le, 09 JUIN 2025

AMPLIATIONS:

- MINMAP/YDE
- ARMP/YDE
- CIPM/CNDDR
- FAK CAMEROUN
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE.

